Adoption du plan d’action « zéro pollution »



Thematique

Type d'actualité
En direct de Bruxelles



Le 12 mai 2021, la Commission européenne a adopté son plan d'action « zéro pollution », qui vise à concrétiser d'ici 2050 l'ambition inscrite dans le Green Deal d'offrir aux citoyens européens un environnement de vie exempt de substances toxiques.

Objectifs à l'horizon 2030

Ce plan d'action fixe plusieurs objectifs à l'horizon 2030 pour réduire les différentes sources de pollution :

- réduire de 55 % le nombre de décès prématurés causés par la pollution atmosphérique.
- limiter les déchets plastiques en mer de 50 %
- réduire les microplastiques libérés dans l'environnement de 30 %
- baisser de 50 % les pertes de nutriments et l'utilisation des pesticides chimiques, pour améliorer la qualité des sols.
- réduire de 50 % de déchets municipaux résiduel (un objectif déjà présent dans le plan d'action pour l'économie circulaire de mars 2020)

- réduire de 25 % le nombre d'écosystèmes terrestres et d'eau douce dans lesquels l'eutrophisation menace la biodiversité
- diminuer de 30 % la part des personnes souffrant de troubles chroniques dus au bruit des transports

> **Pour atteindre ces objectifs, le plan d'action propose une feuille de route composée de mesures législatives, avec notamment :**
>
> - la révision de la directive sur la qualité de l'air pour aligner davantage les normes de l'UE en matière de qualité de l'air sur les prochaines recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
> - la révision de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires
> - la mise à jour des listes de substances problématiques pour les eaux de surface et les eaux souterraines
>
> Programme de développement rural (PDR) FEADER 2014-2020 pour l'Eure et la Seine-Maritime

La feuille de route comprend également plusieurs initiatives non-législatives, dont par exemple :

- la mise en place d'une « Année européenne pour des villes plus vertes » en 2023
- des *Living labs* pour des solutions numériques vertes et innovants pour une « pollution zéro »
- la promotion de l'approche « zéro pollution » dans les relations commerciales de l'UE, pour diminuer l'empreinte de pollution extérieure de l'UE.

La nouvelle stratégie sur les sols que la Commission présentera d'ici la fin 2021 viendra compléter ce plan d'action.

> **Plus d'informations**
>
> Plan d'action « Zéro Pollution »
> Feuille de route